Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 035-213500770-20260321-D202611-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Chelun

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de Chelun
Le : 27/03/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 21 Mars à 10:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Chelun s'est réuni à la salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SORIEUX Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 16/03/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16/03/2026.

Présents :
M. SORIEUX Christian, Maire, Mmes Perrin Denise, Demy Sandra, Hourmant Cécile, Tétrel Myrtille, MM Faucheux Régis, Meneust Fabien, Delanoë Jean-Marie, Poix Jérôme, Edwardes Alexandre

Excusée : Voloch Wendy (procuration à Monsieur Christian Sorieux)

A été nommée secrétaire : Sandra DEMY

2026-11 – Vote pour déterminer le nombre d'adjoints

Le vote pour déterminer le nombre d'adjoints se fait à bulletin secret.

Le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit trois adjoints au maire au maximum.

Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de deux adjoints. Le maire propose de nommer deux adjoints.

Chaque membre du conseil vote à bulletin secret et voici les résultats :

Votants : 11
Suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6
Pour : 11
Contre : 0

Décision du Conseil Municipal :

Au vu de ces éléments, le conseil municipal, après en avoir délibéré, a fixé à 2 le nombre des adjoints au maire de la commune.

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 035-213500770-20260321-D202611-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/03/2026

Le Maire
Christian SORIEUX

MAIRIE DE CHELUN
35640

Secrétaire de séance
Sandra DEMY

Publicité des actes de la commune par publication papier le 26/03/2026